

Maître Stéphane FAGOT
Notaire à STRASBOURG (67000)
26, rue Finkmatt
Tel:03.88.24.92.00 - etude-fagot@notaires.fr

AVIS D'ADJUDICATION

En suite de l'ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG en date du 26 septembre 2019 sous RG 11/02046

Maître Stéphane FAGOT, notaire à STRASBOURG (67000), 26, rue Finkmatt, procédera en son étude à STRASBOURG (67000) 26 rue Finkmatt, le :

Jeudi 25 janvier 2024 à 14 heures.

A la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux des biens immobiliers dont la désignation suit :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble soumis au statut de la copropriété sis à SELESTAT (67600), **résidence « SAINT QUIRIN »**, porte de Brisach - rue de l'Hôpital - rue Sylo - rue de Turenne, édifié sur un terrain cadastré, savoir :

Commune de SELESTAT

- Section 1 n°171 « rue Dorlan » avec 0,24 are
- Section 1 n°288/172 « rue de l'Hôpital » avec 17,90 ares
- Section 1 n°284/172 « rue de l'Hôpital » avec 1,58 ares
- Section 1 n°282/172 « rue de l'Hôpital » avec 17,69 ares
- Section 1 n°292/172 « rue de l'Hôpital » avec 4,92 ares

Comprenant :

LE LOT NUMERO SOIXANTE-TROIS (63) :

Au sous-sol : le parking n°11

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-CINQ (65)

Au sous-sol : le parking n°13

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-NEUF (69)

Au sous-sol : le parking n°17

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-DIX (70)

Au sous-sol : le parking n°18

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-ET-ONZE (71)

Au sous-sol : le parking n°19

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-DIX-SEPT (77)

Au sous-sol : le parking n°25

Ainsi que les :

- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO SOIXANTE-DIX-HUIT (78)

Au sous-sol, le parking n° 26

Ainsi que les :
- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT-TROIS (83)

Au sous-sol, le parking n°31
Ainsi que les :
- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT-SEIZE (96)

Au sous-sol, le parking n°44
Ainsi que les :
- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97)

Au sous-sol, le parking n°45
Ainsi que les :
- 3/4374èmes des parties communes PC1

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE (272)

A l'extérieur, le parking n°33
Ainsi que les :
- 1/4374èmes des parties communes PC1

**Occupation des biens : Les BIENS sont libres de toute location ou occupation.
L'ADJUDICATAIRE en est informé et prendra les biens en l'état.**

Mise à prix : HUIT MILLE EUROS (8.000,- €)chaque enchère ne pourra être inférieure à 500,-€.

Paiement du prix

Conformément aux dispositions de l'article R.643-5, **dans les trois (3) mois de l'adjudication** l'adjudicataire versera, par virement bancaire, **au compte de dépôt ouvert par le liquidateur à la Caisse des dépôts et consignations** la totalité du prix de l'adjudication **y compris les intérêts au taux légal à compter du jour où la vente est devenue définitive jusqu'au jour du paiement.**

Conditions pour enchérir :

Pour pouvoir prendre part aux enchères, chaque amateur versera, par **virement crédité préalablement au commencement de l'adjudication**, sur le compte de l'office notarial de Maître Stéphane FAGOT (RIB à demander à l'étude), un dépôt de garantie d'un montant de **HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR)**
Présentation d'une pièce d'identité, d'un extrait Kbis...

Frais

L'adjudicataire supportera, en sus du prix, tous les frais, déboursés et émoluments d'adjudication.

A cet effet, il versera en l'étude du notaire soussigné, **par virement dès clôture de l'adjudication, et au plus tard dans un délai de quinze jours de l'adjudication** une somme forfaitairement fixée à **16,25 % (seize virgule vingt-cinq pour cent) du prix d'adjudication.**

Le versement forfaitaire susmentionné ne comprend pas les droits de mutation (droits d'enregistrement) exigibles à raison de l'adjudication. Ces droits seront supportés par l'ADJUDICATAIRE en sus dudit versement forfaitaire et payés en même temps que lui (soit au plus tard dans les quinze jours de l'adjudication).

Visites :

- Le vendredi 05 janvier 2024 à 16 heures,
- Le vendredi 112 janvier 2024 à 16 heures.

L'adjudication aura lieu sous les charges et conditions fixées dans le cahier des charges dressé par le notaire en date du 16 février 2023 homologué par le Tribunal Judiciaire de STRASBOURG le 11 septembre 2023 et dans le cahier des charges complémentaires en date du 30 octobre 2023.

Stéphane FAGOT,
notaire